

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10	L'an deux mille seize le vingt-huit janvier à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis FELFLI. <u>Date de convocation :</u> vingt-deux janvier deux mille seize
<u>Présents :</u> Jean-Louis FELFLI, Vincent TISSOT, Maryline DURET, Christophe BOYER, Emmanuel MEGEVAND, Jean-Baptiste LACROIX, Zohrah RALAIDOVY THIEBAUD, Johann LOCATELLI, Nadine CUSIN, Rémy FERNANDES. <u>Absents sans procuration :</u> <u>Absents sans procuration :</u>	

Début de séance : 20 h 40
Délibérations à main levée
Secrétaire de séance : Nadine CUSIN

**1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REALISATION
D'UN ESPACE INTERGENERATIONNEL**

La Commune de Cernex envisage la réalisation d'un espace intergénérationnel adjacente à la nouvelle place du village.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire plusieurs demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux auprès de Messieurs les Parlementaires.

- **SOLLICITE** Messieurs les Sénateurs Jean-Claude CARLE, Loïc HERVE, Cyril PELLEVAL, une aide financière permettant le co-financement de ce projet.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

**2 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT
DU POIDS PUBLIC ET DE SA PLACETTE**

La Commune de Cernex envisage la rénovation de son poids public et de sa placette (petit patrimoine communal) adjacente à la place de l'église.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention nécessaire à la réalisation de ces travaux, auprès du Département de la Haute-Savoie.

- **SOLLICITE** le Département de la Haute-Savoie une aide financière permettant le co-financement de ce projet.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3 - OBJET : GARANTIE COMPLEMENTAIRE D'EMPRUNTS OPH 74

Monsieur le Maire rappelle que l'opération sous maîtrise d'ouvrage l'OPH 74 (Haute-Savoie HABITAT et sa filiale IDEIS) comprend 8 logements locatifs (1 PLS, 3 PLAI, 4 PLUS) et 11 logements en accession sociale à la propriété et 1 local communal en rez-de-chaussée du bâtiment locatif.

Pour ce projet, le Département de la Haute-Savoie porte garantie d'emprunts à 75% et la commune de Cernex est sollicitée pour une garantie d'emprunts à 25%, pour les 7 logements en PLAI et PLUS.

Dans le cadre de notre apport de garantie notifiée par la délibération n° D15-52, l'organisme de prêt, la Caisse de Dépôts de la région Auvergne-Rhône-Alpes demande une pleine acceptation des dispositions de l'article R431-58 du Code de Construction et de l'Habitat défini par les termes suivants :

« La garantie donnée ne peut comporter aucune restriction ni réserve. En cas de défaillance de l'organisme d'habitations à loyer modéré ou de crédit immobilier garanti, la commune et/ou le département doit, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations, poursuivre sans retard la mise en recouvrement des impositions votées à titre de garantie dans la limite nécessaire au versement des sommes dues à l'Etat, sans exiger que la caisse discute au préalable le débiteur défaillant. »

D'autre part, dans le cas d'une activation de garantie, la commune utilisera son droit de recouvrement directement auprès de l'OPH74.

- **ACCEPTE** en complément de la délibération n°D15-52, la pleine application de la garantie selon l'article R431-58 du Code de Construction et de l'Habitat.

- **INFORME** qu'en cas d'une activation de garantie, la commune utilisera son droit de recouvrement directement auprès de l'OPH74.

- **INFORME** qu'en application de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, un délai de recours de deux mois peut-être exercé auprès du Tribunal administratif de Grenoble.

POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4 - OBJET : REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau Règlement Intérieur a été élaboré afin de sécuriser et de réglementer l'utilisation de la nouvelle salle polyvalente lors des locations et/ou des mises à disposition.

Vu la proposition de règlement intérieur de la salle polyvalente pour l'année 2016,

Vu la proposition de tarifs relatifs aux locations de la salle polyvalente pour l'année 2016,

– **ACCEPTE** le règlement intérieur de la salle polyvalente pour l'année 2016.

– **ACCEPTE** les tarifs relatifs aux locations de la salle polyvalente pour l'année 2016.

POUR 09 - ABSTENTION 1 - CONTRE 0

5 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONTINUITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église initialisé en 2015, la commune de Cernex souhaite réaliser la deuxième partie de pavement de cette place.

Pour ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire plusieurs demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, auprès de Messieurs les Parlementaires.

- **SOLLICITE** Messieurs les Sénateurs Jean-Claude CARLE, Loïc HERVE, Cyril PELLEVAL ainsi que Monsieur le Député Martial SADDIER, une aide financière permettant le co-financement de ce projet.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Fin de séance à 20 h 50.

Le Maire,
Jean-Louis FELFLI

